

2018



**MISSIONS ET  
CHIFFRES CLÉS**

*édition juin 2019*

# LE PREMIER RÉGIME DE RETRAITE

LE SYSTÈME DE RETRAITE FRANÇAIS, FONDÉ DEPUIS 1945 SUR LE PRINCIPE DE RÉPARTITION, REPOSE SUR LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS.

Les cotisations retraite payées par les actifs et les employeurs servent ainsi à financer chaque mois les retraites. Elles ouvrent aux actifs des droits à la retraite, dont ils bénéficieront à leur tour le moment venu, grâce aux cotisations payées par les nouvelles générations d'actifs.

La caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) gère, au niveau national, la branche retraite du régime général de la Sécurité sociale. C'est, à l'origine, le régime de base des travailleurs salariés du commerce, de l'industrie et des

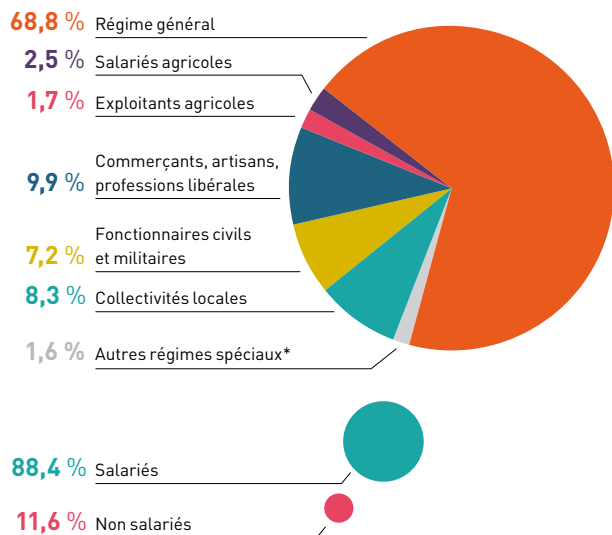
services, qui cotisent également à des régimes complémentaires obligatoires, gérés par l'Agirc, l'Arrco et l'Ircantec. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il couvre également les travailleurs indépendants.

Les salariés agricoles et les exploitants agricoles bénéficient d'un régime spécifique. Il existe également des régimes spéciaux pour certaines catégories de salariés (fonctionnaires, grandes entreprises nationales...).

## LES COTISANTS DANS LES PRINCIPAUX RÉGIMES

Total des cotisants (métropole) : 27,2 millions

Les cotisants selon les différents régimes participant à la compensation, au 1<sup>er</sup> juillet 2017.



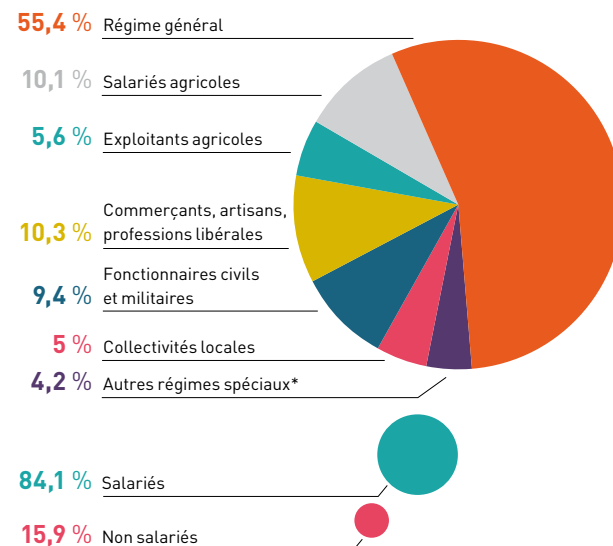
\* Régimes participant seulement à la compensation spécifique.

Source : commission de compensation de décembre 2018 (chômeurs exclus).

## LES RETRAITES DE BASE SERVIES DANS LES PRINCIPAUX RÉGIMES

Nombre total de retraites servies<sup>1</sup> (droits directs et dérivés, métropole) : près de 25 millions (24,97)

Les retraites servies dans l'ensemble des régimes de sécurité sociale<sup>1</sup> au 1<sup>er</sup> juillet 2017.



1. Une personne peut percevoir des retraites de différents régimes de base. Effectif retenu : ensemble des droits directs et dérivés.

\* Y compris les retraités du Crédit foncier et de la Compagnie générale des eaux ; non compris les retraités de la Caisse autonome mutuelle de retraite des agents des chemins de fer secondaires.

Source : direction de la Sécurité sociale pour la commission de compensation de décembre 2018.

# LE CADRE GÉNÉRAL



Gérard Rivière,  
président du conseil  
d'administration de la Cnav

Renaud Villard,  
directeur

## LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT

Le Parlement fixe les orientations générales de la Sécurité sociale. Dans le cadre des lois de financement de la Sécurité sociale, il détermine chaque année les conditions générales de son équilibre financier.

Le Gouvernement prend les mesures réglementaires nécessaires au respect des objectifs déterminés par le Parlement. Il fixe en particulier le niveau de revalorisation des retraites et des plafonds de cotisation retraite. Les ministères chargés des Affaires sociales et du Budget exercent la tutelle des régimes de sécurité sociale. Ils signent avec les caisses nationales les conventions d'objectifs et de gestion (COG).

## LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE GESTION

Les conventions d'objectifs et de gestion pluriannuelles sont conclues entre l'État et la Cnav. Leur mise en œuvre fait l'objet de contrats pluriannuels entre la Cnav et les caisses régionales. Ces conventions déterminent les objectifs, les moyens de fonctionnement et les actions à entreprendre par chacun des signataires.

## LE DIRECTEUR

Le Gouvernement, après consultation du président du conseil d'administration, nomme le directeur de la Cnav en conseil des ministres.

Le directeur assure le bon fonctionnement de la Cnav. Il a ainsi une compétence générale et exclusive en matière de personnel. Il fixe l'organisation du travail, prépare les budgets et engage les dépenses. Il met en œuvre les missions de coordination et de contrôle dévolues à la caisse nationale, qui s'exercent notamment, vis-à-vis des caisses régionales, par le biais des contrats pluriannuels de gestion.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAV

**30 MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE**

13 représentants des assurés sociaux

13 représentants des employeurs

4 personnes qualifiées dans les domaines d'activité de la Cnav et désignées par l'État

**4 MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE**

1 représentant de l'Unaf

3 représentants du personnel

Le conseil d'administration arrête les comptes et le budget. Il fixe les grandes orientations de l'action sociale en faveur des retraités du régime général. Il donne son avis sur les projets de lois et de décrets concernant la branche retraite. Il peut proposer toute mesure qu'il juge utile.



# NOS MISSIONS

## SUIVRE LA CARRIÈRE DE CHAQUE ASSURÉ

Dès sa première activité professionnelle, un compte individuel pour la retraite est ouvert pour chaque assuré. Il est alimenté tous les ans grâce aux déclarations de données sociales transmises par les employeurs, qui retracent les rémunérations et les cotisations, et désormais par la déclaration sociale nominative (DSN).

En 2018, l'Assurance retraite a ainsi géré 78,82 millions de carrières.

## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Avec l'appui de son réseau de caisses régionales, la Cnav développe une offre de service aux entreprises. Elle pro-

pose notamment un ensemble d'informations sur l'espace dédié aux entreprises sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr). Ces dernières peuvent également y télécharger des documents pour aider leurs salariés à préparer leur passage à la retraite.

## PRÉPARER LE PASSAGE À LA RETRAITE

Chaque assuré peut, à tout moment et gratuitement, visualiser son relevé de carrière sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr). Véritable reflet de l'activité professionnelle, celui-ci contient l'ensemble des salaires et revenus soumis à cotisations, ainsi que le nombre de trimestres validés pour la retraite et certaines périodes comme le chômage, l'invalidité ou la maladie. Ce document servira de base, le moment venu, au calcul de la retraite.

Le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) répond à toutes les questions sur la retraite. Outre la consultation du relevé de carrière, il permet notamment :

- ▶ d'obtenir, à partir de 54 ans, une estimation du montant de sa future retraite,
- ▶ de connaître son âge légal de départ à la retraite,
- ▶ de demander sa retraite en ligne,
- ▶ de s'informer grâce à une importante base de questions-réponses.

Afin de préparer au mieux le passage à la retraite, la Cnav et les caisses régionales privilégient l'anticipation et l'accueil sur rendez-vous, notamment grâce aux 222 agences du réseau. Ainsi, elles incitent les assurés à préparer leur départ à la retraite en amont et à transmettre leur demande quatre à six mois avant la date choisie.

---

## ASSURER LE SUIVI DES PAIEMENTS

L'Assurance retraite garantit à chacun un passage à la retraite sans incident, grâce à une préparation de son dossier. Depuis 2016, la garantie de versement permet à chaque assuré ayant transmis son dossier complet quatre mois avant la date choisie pour son départ de percevoir le premier paiement de sa retraite au jour prévu.

La retraite est ensuite versée mensuellement.

Chaque assuré est suivi tout au long de sa retraite, afin de prendre en compte les éventuels changements dans sa situation et les nouveaux droits dont il pourrait bénéficier. Le site internet de l'Assurance retraite lui donne aussi accès à de nombreux services : attestations de paiement, attestation fiscale en ligne, consultation du montant des versements reçus...

---

## FAVORISER LE BIEN-VEILLIR

L'Assurance retraite mène également une politique d'action sociale diversifiée et interrégimes pour prévenir les effets du vieillissement.

La politique d'action sociale facilite le maintien à domicile des personnes âgées par des aides individuelles (évaluation et plans d'action personnalisés, aide ménagère à domicile, aides à l'habitat, aide au retour à domicile après hospitalisation). En 2018, 332 400 retraités ont ainsi bénéficié d'une aide individuelle au maintien à domicile. Elle se traduit aussi par la mise à disposition de guides et, notamment, du site internet dédié [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr).

L'Assurance retraite finance l'adaptation du logement individuel pour faciliter le maintien à domicile. Elle subventionne également les résidences autonomie, qui ont remplacé les logements-foyers.

---

## APPORTER UNE EXPERTISE STATISTIQUE ET JURIDIQUE RECONNUE

La Cnav participe activement à l'évaluation technique et financière du système de retraite français à court, moyen et long terme. Par la place qu'elle occupe au sein des régimes de retraite de base, elle joue un rôle majeur dans la conception et la mise en œuvre des outils et des techniques sur lesquels se fondent les exercices de simulation et de projection.

Ainsi, les services de la Cnav travaillent en étroite collaboration avec ceux de l'État à la préparation des lois de financement de la Sécurité sociale, ainsi qu'à l'élaboration des évolutions législatives et réglementaires applicables à la branche retraite. Ils contribuent également aux travaux de projection du Conseil d'orientation des retraites.

Afin de mieux faire connaître ses travaux, la Cnav diffuse la lettre électronique trimestrielle *Cadr'@ge*, et propose un site dédié à la diffusion des études, recherches et statistiques. Avec son site <https://data.cnnav.fr>, elle déploie également une politique d'Open Data, mais aussi de Data visualisation, accessible à tous. De même, grâce aux études et aux analyses des professionnels de la retraite, des chercheurs et des universitaires, publiées dans la revue scientifique *Retraite et société*, la Cnav aborde les enjeux de la retraite sous plusieurs angles : économique, démographique, sociologique, statistique, juridique,...

---

## OUVRIER SUR L'INTERNATIONAL

Afin de répondre aux besoins des pays étrangers dans le domaine de la sécurité sociale – et plus particulièrement de la retraite –, la Cnav peut mettre à disposition ses experts. Elle développe aussi des partenariats avec ses homologues étrangers pour faciliter les démarches des retraités français résidant à l'étranger (par exemple, sur les attestations d'existence).

La réception de délégations étrangères favorise l'échange d'expériences et la promotion du modèle français de sécurité sociale.

# LES CHIFFRES CLÉS

## CHIFFRES CLÉS 2018

14,4

millions de retraités

18,7

millions de cotisants

122,8

milliards d'euros de prestations versées dans plus de 162 pays

332 400

bénéficiaires d'une aide individuelle au maintien à domicile, dont 215 890 bénéficiaires d'un plan d'action personnalisé

160,9

millions d'euros d'excédent

78,8

millions de carrières gérées

90%

des nouveaux retraités satisfaits des services offerts

4,7

millions de consultations de relevé de carrière sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

12 558

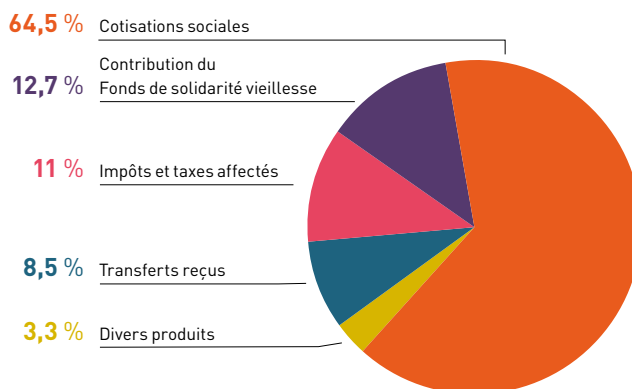
professionnels au service de la retraite

## LES RÉSULTATS FINANCIERS

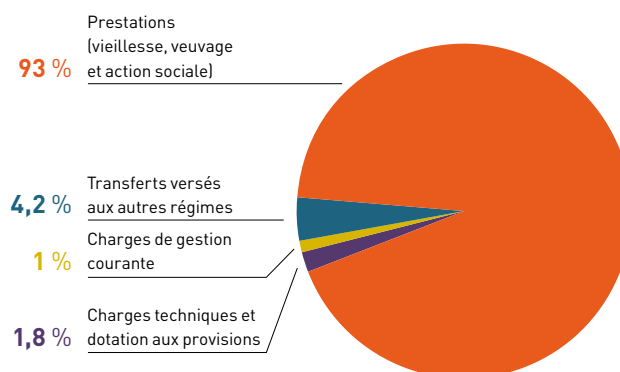
Les produits de l'Assurance retraite s'élèvent à plus de 136 milliards d'euros, dont plus de 64,5 % correspondent aux cotisations des assurés et des employeurs.

Pour leur part, les charges représentent 136 milliards d'euros, dont 93 % correspondent aux dépenses de prestation (vieillesse, veuvage et action sociale).

### LES PRODUITS DE LA BRANCHE RETRAITE EN 2018 Plus de 136 milliards d'euros de produits



### LES CHARGES DE LA BRANCHE RETRAITE EN 2018 136 milliards d'euros de charges







Parution juin 2019

Chaque année, la Cnav édite un rapport national d'activité complété de trois rapports thématiques.



Parution juin 2019



Parution 2<sup>e</sup> semestre 2019



Parution 2<sup>e</sup> semestre 2019



Retrouvez-nous sur :  
[www.lassurance retraite.fr](http://www.lassurance retraite.fr)  
 et [Twitter](#).

